



Tokheim

# Déclaration de la CGT au CSEC Grand Paris

Réunion du **18 mars 2020**

## Le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour les besoins essentiels

Selon les annonces du gouvernement, le pays est en « guerre » sanitaire sans précédent et nous devons tous être en confinement. Les déplacements sont autorisés pour aller **travailler afin d'assurer les activités strictement nécessaires au bon fonctionnement du pays.**

Cependant, nous constatons que la direction de notre entreprise ne prend pas la mesure du danger auquel nous sommes exposés individuellement et collectivement. Aucune mesure de prévention autres que les gestes barrière proposés par l'État n'est mise en place et les instances représentatives du personnel sont reléguées au second plan au lieu d'être associées à cette prévention : les articles L4121-1 et suivants du Code du travail prévoient une obligation de résultat en matière de santé et sécurité et l'employeur doit supprimer les risques à la source, nous n'avons pas accès aux registres des dangers graves et imminents quand ils existent, il n'y a pas d'information-consultation des élus sur la stratégie de la cellule de crise qui aurait été mise en place, il n'y a aucune mise à jour en temps réel du document unique d'évaluation des risques professionnels en concertation avec les représentants du personnel,... **Le Code du travail est bafoué.**

Les décisions de la direction sont ainsi perçues comme opaques et engendrent une suspicion du personnel et de ses élus quant à la pertinence de l'organisation et la prise en compte de leur sécurité. **De nombreux techniciens sont volontairement envoyés par leur hiérarchie en interventions non utiles dans ce contexte.** Par exemple, les interventions préventives ne présentent aucun caractère impératif.

Nous avons dialogué avec de nombreux salariés et **nous proposons de n'assurer que les interventions curatives pour les stations-service qui sont en panne complète ou en risque HSE** avec des documents de sortie en règle, comme prévu par le gouvernement.

Concrètement, cela signifie que **nos techniciens soient en confinement et en astreinte, sans aucune perte de rémunération, pour les sorties strictement indispensables avec tout le matériel nécessaire pour assurer leur santé et leur sécurité** (gel hydroalcoolique, masque, eau pour se rincer, etc.). Ces mesures sont déjà en vigueur chez nos concurrents comme nous en ont informé leurs instances représentatives du personnel.